



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PENMARC'H
FRISTÈRE

EN DATE DU 10 MARS 2017

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT, DESIGNÉ, Christian BUREL conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

N° Acte : 2017 – Délib – 09 – CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Clôture des comptes de l'EPIC Office de Tourisme de Penmarc'h. – Transfert des résultats de clôture au budget principal de la commune et réintégration du passif et de l'actif au budget principal de la commune et dissolution de l'EPIC.

Le compte administratif et le compte de gestion 2016 du budget de l'EPIC ont été approuvés le 7 mars 2017 par le comité directeur et laisse apparaître les soldes et résultats suivants :

Résultat compte administratif :	
Section d'exploitation	Montant en euros
Recettes de l'exercice (A)	174 147,24
Dépenses de l'exercice (B)	148 686,96
Résultat de l'exercice 2016 (A – B)	25 460,28
Résultat de fonctionnement reporté 2015 (002)	20 926,49
TOTAL au 31/12/2016 (A – B + C)	46 386,77
Section d'investissement	
Recettes de l'exercice (A)	2 431,84
Dépenses de l'exercice (B)	0
Résultats de l'exercice 2016 A – B	2 431,84
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) A – B + C	12 389,95
TOTAL au 31/12/2016 (A – B + C)	14 821,79

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- De procéder à la clôture des comptes de l'office du tourisme de Penmarc'h.
- De constater que les résultats reportés du compte administratif 2016 de l'EPIC de l'office du tourisme de Penmarc'h devant être intégrés dans le budget principal par écritures budgétaires s'élèvent à :
Section d'exploitation : 46 386,77 €
Section d'investissement : 14 821,79 €
Total : 61 208,56 €
- De constater la provision pour risque et charge pour un montant de 62 636,91 €.
- De constater la trésorerie pour un montant de 123 845,47 € (y compris les excédents de provision).
- De constater la valeur du stock de la boutique pour un montant de 12 708 €
- De constater la valeur comptable des biens mobiliers et matériels pour un montant de 3 752,37 € (valeur d'acquisition moins valeurs d'amortissement).

- De constater qu'aucun emprunt n'est actuellement en cours.
- Dit que la réintégration de l'actif et du passif dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la ville et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget de l'EPIC dans le budget principal de la commune.
- De prononcer la dissolution de l'EPIC de l'office du tourisme de Penmarc'h.

N° Acte : 2017 – Délib – 10 – CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget principal – Vote du compte administratif 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur,

Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote. Sur la partie fonctionnement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUEON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUEON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- DONNE ACTE au Maire de la commune de Penmarc'h M. Raynald TANTER de la présentation du compte administratif du budget principal, exercice 2016.
- CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des écritures et restes à réaliser.
- ADOpte le compte administratif 2016 du budget principal tel que présentés ci-dessus.

N° Acte : 2017 – Délib – 11 – CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe ports – Vote compte administratif 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur,

Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote. Sur la partie fonctionnement, il est relevé quatre abstentions (M. Robert BOUGUEON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Bruno CARIOU, Mme Fabienne LE GARS). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (M. Robert BOUGUEON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Bruno CARIOU, Mme Fabienne LE GARS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- DONNE ACTE au Maire de la commune de Penmarc'h M. Raynald TANTER de la présentation du compte administratif du budget annexe ports, exercice 2016.
- CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des écritures et restes à réaliser.
- ADOpte le compte administratif 2016 du budget annexe ports tel que présentés ci-dessus.

N° Acte : 2017 – Délib – 12 – CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe assainissement – Vote du compte administratif 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur,

Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote. Pour la partie fonctionnement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- DONNE ACTE au Maire de la commune de Penmarc'h M. Reynald TANTER de la présentation du compte administratif du budget annexe assainissement, exercice 2016.
- CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des écritures et restes à réaliser.
- ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe assainissement tel que présenté ci-dessus.

N° Acte : 2017 – Délib – 13 – CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe camping – Vote du compte administratif 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur,

Mme Marie-Claire DUPONT soumet au vote. Sur la partie fonctionnement, il est relevé l'unanimité. Sur la partie investissement, il est relevé deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- DONNE ACTE au Maire de la commune de Penmarc'h M. Reynald TANTER de la présentation du compte administratif du budget annexe camping, exercice 2016.
- CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des écritures et restes à réaliser.
- ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe camping tel que présenté ci-dessus.

N° Acte : 2017 – Délib – 14 – CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe cinéma Eckmühl – Vote du compte administratif 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE ACTE au Maire de la commune de Penmarc'h M. Reynald TANTER de la présentation du compte administratif du budget annexe cinéma Eckmühl, exercice 2016.
- CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des écritures et restes à réaliser.
- ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe cinéma Eckmühl tel que présenté ci-dessus.

N° Acte : 2017 – Délib – 15 – CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe lotissement Kerganten – Vote compte administratif 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE ACTE au Maire de la commune de Penmarc'h M. Reynald TANTER de la présentation du compte administratif du budget annexe lotissement de Kerganten, exercice 2016.
- CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des écritures et restes à réaliser.
- ADOPTE le compte administratif 2016 du budget annexe lotissement de Kerganten tel que présenté ci-dessus.

N° Acte : 2017 – Délib – 16 – CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget principal – Approbation du compte de gestion 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité avec quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU) :

- Décide d'adopter le compte de gestion du budget principal et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget principal pour l'année 2016.

N° Acte : 2017 – Délib – 17 – CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe ports de plaisance – Approbation du compte de gestion 2016

Après avis favorables du Conseil portuaire du 29/11/2016 et de la commission des finances du 27 février 2017,

Ayant entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité avec quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU) :

- Décide d'adopter le compte de gestion du budget annexe ports de plaisance et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget annexe ports de plaisance pour l'année 2016.

N° Acte : 2017 – Délib –18– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe assainissement – Approbation du compte de gestion 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité avec deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON) :

- Décide d'adopter le compte de gestion du budget assainissement et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget assainissement pour l'année 2016.

N° Acte : 2017 – Délib –19– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe camping – Approbation du compte de gestion 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adopter le compte de gestion du budget annexe camping et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget annexe camping pour l'année 2016.

N° Acte : 2017 – Délib –20– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe cinéma Eckmühl – Approbation du compte de gestion 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adopter le compte de gestion du budget cinéma Eckmühl et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget annexe cinéma Eckmühl pour l'année 2016.

N° Acte : 2017 – Délib –21– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe lotissement Kerganten – Approbation compte de gestion 2016

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité avec deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON) :

- Décide d'adopter le compte de gestion du budget annexe lotissement de Kerganten et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget annexe lotissement de Kerganten pour l'année 2016.

N° Acte : 2017 – Délib –22– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget principal – Affectation des résultats au BP 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité avec quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU) :

- Approuve les affectations des résultats proposées pour le budget principal et décide de les inscrire au budget primitif 2017.

N° Acte : 2017 – Délib –23– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe ports de plaisance – Affectation des résultats au BP 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité avec quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS, M. Bruno CARIOU) :

- Approuve les affectations des résultats proposées pour le budget annexe ports de plaisance et décide de les inscrire au budget primitif 2017.

N° Acte : 2017 – Délib –24– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe assainissement – Affectation des résultats au BP 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité avec deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON) :

- Approuve les affectations des résultats proposées pour le budget annexe assainissement et décide de les inscrire au budget primitif 2017.

N° Acte : 2017 – Délib –25– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe camping – Affectation des résultats au BP 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les affectations des résultats proposées pour le budget annexe camping et décide de les inscrire au budget primitif 2017.

N° Acte : 2017 – Délib –26– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe cinéma Eckmühl – Affectation des résultats au BP 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve les affectations des résultats proposées pour le budget annexe cinéma Eckmühl et décide de les inscrire au budget primitif 2017.

N° Acte : 2017 – Délib –27– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe lotissement Kerganten – Affectation des résultats BP 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité avec deux abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON) :

- Approuve les affectations des résultats proposées pour le budget annexe lotissement et décide de les inscrire au budget primitif 2017.

N° Acte : 2017 – Délib –28– CM 10/03/2017 Classification : 7.2 Fiscalité

Objet : Fixation des taux d'imposition 2017

M. Jean-Louis BUANNIC propose de voter, en 2017, un taux de taxe d'Habitation de 15,86 %, un taux de taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties de 55,69% et un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 23,86%.

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux d'imposition de fiscalité ménage comme suit : le taux de la taxe d'Habitation à 15,86 %, le taux de la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 55,69% et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,86%.

N° Acte : 2017 – Délib –29– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Attribution d'une subvention au CCAS

Vu l'avis favorable de la Commission « finances, administration, travaux, communication » du 27 février 2017,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'attribuer la subvention de 107 880 €
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2017.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° Acte : 2017 – Délib –30– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget principal- vote du budget primitif 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,

M. le Maire soumet au vote. Sur la partie fonctionnement, il est relevé deux contre (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU et M. Robert BOUGUÉON) et deux abstentions (Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité :

- Adopte par chapitre le budget primitif du budget principal 2017.

N° Acte : 2017 – Délib –31– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe ports de plaisance- vote du budget primitif 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,

M. le Maire soumet au vote. Sur la partie fonctionnement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé quatre abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité :

- Adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe ports 2017.

N° Acte : 2017 – Délib –32– CM 10/03/2017 Classification : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Budget annexe assainissement- vote du budget primitif 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017,
Ayant entendu le rapporteur,

M. le Maire soumet au vote. Il est relevé sur la partie fonctionnement trois abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON et M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé trois abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON et M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité :

- Adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe assainissement 2017.

Objet : Budget annexe camping- vote du budget primitif 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur,

M. le maire soumet au vote. Sur la partie fonctionnement, il est relevé une abstention (M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé trois abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON et M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité :

- Adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe camping 2017.

Objet : Budget annexe cinéma Eckmühl - vote du budget primitif 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur,

M. le Maire soumet au vote. Sur la partie fonctionnement, il est relevé une abstention (M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé une abstention (M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité :

- Adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe cinema 2017

Objet : Budget annexe lotissement de Kerganten - vote du budget primitif 2017

Après avis favorable de la commission des finances du 27 février 2017, Ayant entendu le rapporteur,

M. le Maire soumet au vote. Sur la partie fonctionnement, il est relevé trois abstentions (Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Robert BOUGUÉON et M. Bruno CARIOU). Sur la partie investissement, il est relevé une abstention (M. Bruno CARIOU).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à la majorité :

- Adopte par chapitre le budget primitif du budget annexe lotissement de Kerganten 2017

Objet : Fixation des tarifs des stages et séjours vacances de printemps et été 2017, de l'accueil de loisirs.

Séjour « Sports et nature »

Date : du 10 au 14/04/17

Lieu : hébergement collectif de l'école Thomas Donnard rue Jean Macé. 29760 Penmarc'h et une nuit aux gîtes « sextant hébergement » aux Glénan.

Participation famille : tarif journalier suivant le quotient familial + 25 euros

Séjour « Les pieds dans l'eau »

Date : du 18 au 21/07/17

Lieu : camping municipal « Toul ar Ster » 29760 Penmarc'h

Participation famille : tarif journalier suivant le quotient familial + 15 euros

Séjour « Belle-Isle en terre »

Date : du 31/07 au 4/08/17

Lieu : centre régional d'initiation à la rivière 22810 Belle-Isle en terre

Participation famille : tarif journalier suivant le quotient familial + 40 euros

Séjour « sportif »

Date : du 7 au 11/08/17

Lieu : camping municipal « Toul ar Ster » 29760 Penmarc'h

Participation famille : tarif journalier suivant le quotient familial + 25 euros

Stage « foot et kayak »

Date : du 8 au 10/08/17

Lieu : stade et centre nautique municipal de Penmarc'h

Participation famille : tarif journalier suivant le quotient familial + 10 euros

Stage « sports nautiques »

Date : du 21 au 23/08/17

Lieu : centre nautique municipal de Penmarc'h

Participation famille : Tarif journalier suivant le quotient familial + 10 euros

Il est proposé d'émettre un avis favorable aux tarifs proposés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver les tarifs proposés aux familles
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Objet : Participation financière de la Commune de Penmarc'h au voyage organisé par le collège Paul Langevin du Guivinec

Il est proposé d'apporter une participation de 30 euros par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

• D'approuver la participation de 30 euros par élève domicilié sur la commune de Penmarc'h.

• D'autoriser Monsieur le Maire à verser aux familles la participation communale

N° Acte : 2017 – Délib – 38 – CM 10/03/2017	Classification : 7.5 Subventions
---	----------------------------------

Objet : Subventions aux associations 2017

Vu l'examen des dossiers et l'avis de la commission « solidarité, jeunesse, affaires sociales, culture et sports » sur les propositions en date du 21 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (les élus membres d'une association ne prennent pas part au vote, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Frédéric POURCHASSE, M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, M. Hervé VAILLANT, M. Louis LE FLOCH, M. Bruno CARIQOU) :

DECIDE

- D'allouer aux associations le montant de la subvention mentionnée ci-dessous au titre de l'année 2017.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune

NOM DE L'ASSOCIATION	PROPOSITION SUBVENTION
I – ASSOCIATIONS A BUT CULTUREL Justification : Pour le montant des subventions accordées aux associations culturelles, nous prenons en compte le nombre d'adhérents, la diversité et la qualité des animations proposées ainsi que leur impact sur le territoire local, départemental voir régional.	
Entre terre et mer	3 700 €
Union Penmarc'haise des Amicales Laïques	7 000 € + subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'atelier cuisine (attente de devis)
Penmarc'h Animations Culturelles	2 000 €
« Le Goëland Masqué »	7 500 € + prise en charge de la sécurité
Pactred ar Vro	1500 € *
Piano à la madeleine	750 €
Le chariot du Stoutc	700 €
Capcaval'art	500 € + 400 € subvention exceptionnelle pour participation aux frais d'un concert
Tunvezh (Sauvegarde et valorisation de Sainte Thumette)	1 000 €
	8 000 €

Défi des ports de pêche (21 au 28 /03/17)		150 €
Club Pyramide de l'Estrian		
La sauvegarde de la Tour Carrée		1 000 €
Compagnie des vents solaires		700 €
Association Vents et Marées		250 €
II – ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Justification : Pour le montant des subventions accordées aux associations sportives communales, nous prenons en compte le nombre d'adhérents, la qualité et le nombre des animations proposées, les déplacements occasionnés par leur sport, et la qualité de l'accueil mise en place pour la formation des enfants (nombre d'éducateurs formés, nombre d'entraînements proposés, activités annexes proposées).		
Pour les associations sportives non communales, nous octroyons 30 € par enfant de la commune si l'activité sportive de l'association ne peut être effectuée sur notre commune.		
Tennis Club Penmarc'h		2 000 €
Tennis de table de Penmarc'h		1 525 €
Cormorans sportifs de Penmarc'h		7 000 € + 2 500 € mondial pupilles
Judo Club de Penmarc'h		3 000 €
Club athlétique bigouden		480 € (16 adhérents de Penmarc'h) 500 € montée du phare 500 € la bigoudène
Club Cyclo Penmarc'hais		250 €
Tipani Tahiti (danse)		500 €
Gym Penmarc'haise		500 €
Défi des ports de pêche		500 €
III – ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES		
F.N.A.C.A		130 €
Association des anciens combattants de Penmarc'h		200 €
Concours de la résistance		130 €
IV – DIVERS		
Justification :		
Société de chasse de Penmarc'h		400 €
L'association Bastier (œuvre pour la stérilisation des chats errants sur notre ville).		1 200 €
Amicale du personnel – Ville de Penmarc'h (même des activités de loisirs, découverte, sport, culture de type en direction du personnel de la commune de Penmarc'h et de leurs familles).		12 000 €
Club de l'âge d'or		200 €
Jumelage Shierling-Eckmühl		4 000 €
Héol penmarc'h		300 €
Association des pêcheurs plaisanciers de Saint Guénolé		1 000 €

<i>V-ACTION SOCIALE</i>	
VMEH	100 €
Alcool Assistance	100 €
Hommage à Erwan	150 €
Secours Catholique	80 €
SOS Amitiés	50 €
Resto du cœur	200 €
ADEPEI	200 €
Bibliothèque sonore	150 €
CIDFF	400 €
Rêves de clown	50 €

N° Acte : 2017 – Délib – 39 – CM 10/03/2017 Classification : 2.1 Documents d'urbanisme

Objet : Prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Penmarc'h -

Considérant que la commune a désigné le cabinet GEOLITT de LE RELECQ-KERHUON (29480) pour l'accompagner dans sa démarche de révision ;

Considérant que le groupe de travail a été constitué avec la participation des membres de la commission urbanisme et cadre de vie ;

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec deux contre (M. Robert BOUGUÉON et Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU) et deux abstentions (Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIJOU).

DECIDE

- De rapporter les délibérations du 1^{er} juillet et du 23 septembre 2016 relatives à la révision du PLU
- De prescrire la révision générale du PLU.
- De définir les objectifs de la révision générale du PLU tels que précités.
- De fixer les modalités de la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, jusqu'à l'arrêt du projet de PLU, telles que précédemment exposées.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Mme Nathalie POULARD, adjointe à l'urbanisme, à signer tout acte, contrat, convention nécessaire à la révision du PLU.

N° Acte : 2017 – Délib – 40 – CM 10/03/2017 Classification : 2.1 Documents d'urbanisme

Objet : Transfert de compétences du PLU à la CCPBS

En prenant en compte l'ensemble de cette réflexion, à la majorité avec quatre abstentions (M. Robert BOUGUÉON, Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU, Mme Fabienne LE GARS et M. Bruno CARIJOU) le Conseil Municipal :

DECIDE

- De s'opposer au transfert de plein droit de la compétence PLU à 27 mars 2017 ainsi que prévu par le premier alinéa du II de l'article 136 de la loi dite « ALUR » susvisée.
- De continuer à travailler avec la Communauté de Communes, les autres communes du territoire et au besoin avec la Communauté de Communes du Haut-Pays Bigouden, dans la perspective d'un transfert de compétence convenu et différé étant entendu que la charte de gouvernance qui sera arrêtée devra à minima comprendre les garanties substantielles suivantes et sans lesquelles la commune n'aurait pas donné le présent accord de principe à la poursuite de cette réflexion :
 - ✓ Respect des PLU approuvés et en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du PLU, selon les orientations définies par les communes à l'occasion de la détermination de leur projet d'aménagement.
 - ✓ Association des communes à la rédaction du cahier des charges et au choix du bureau d'études.
 - ✓ Préservation de l'initiative communale pour les procédures d'évolution du document d'urbanisme.
 - ✓ Démarche « ascendante » à partir de l'échelon communal pour co-construire le futur PLU.
 - ✓ Respect de l'avis de la commune concernant les préemptions pouvant être exercées par délégation, dans le cadre du transfert de compétence du Droit de Préemption Urbain.

13

- ✓ Discussion sur la forme que pourrait revêtir le projet de territoire qui serait décliné par le futur PLU.
- ✓ Maintien de la compétence communale quant à la délivrance des ADS.

- De délibérer, à l'issue de la rédaction de la charte de gouvernance précitée, sur la question du transfert de compétence dans les conditions prévues par l'alinéa 3 du II de la loi dite « ALUR » susvisée (transfert de compétence en matière de PLU) dans les 3 mois suivant la délibération de la Communauté de Communes en faveur de ce transfert, sauf si 25% des Communes représentant 20% de la population s'y opposent)

N° Acte : 2017 – Délib – 41 – CM 10/03/2017 Classification : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Objet : Acquisition de la parcelle zone 1AUC - section BK n°369

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme & cadre de vie en date du 28 février 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De donner son accord pour l'acquisition de la parcelle en zone 1AUC - section BK n°369 d'une surface de 1 993 m², évaluée au prix du marché à 6€ le m²
- De désigner Maître Claudie STEPHAN, notaire à PONT-L'ABBÉ pour la rédaction des actes correspondants,
- Dit que la commune s'acquittera de tous les frais d'actes, de bornage et de publicité
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération
- Dit que la dépense est inscrite au budget communal 2017

Le Maire,

Raynald TANTER



Marie-Clair Dupont

Marie-Clair DUPONT

14